

Répétition ou démonstration ?

L'agitation ouvrière dans la région marseillaise au printemps 1944

Marseille et la région marseillaise ont été touchées au cours du printemps 1944 par deux importants mouvements de grève, nés l'un et l'autre dans les entreprises métallurgiques en mars et en mai ; ces mouvements ont été marqués par la mobilisation de milliers d'ouvriers et d'employés, par la perturbation momentanée de l'économie et par la détérioration du climat social. Mais il ne semble pas que les revendications ouvrières aient été satisfaites.

On observe d'autre part que ces grèves n'ont pas provoqué une répression aggravée ; l'autorité des représentants du gouvernement de Vichy ne paraît pas en avoir été sérieusement ébranlée, non plus que l'implantation allemande mise en péril.

On peut légitimement se demander pourquoi.

I

Quelles sont donc, sous le triple aspect de la situation militaire, du ravitaillement et du travail, les conditions matérielles et psychologiques dans lesquelles ces mouvements ont pris naissance ?

Le 2 décembre 1943, Marseille a été bombardée pendant dix minutes : furent touchés des quartiers populaires du nord de la ville : rue de Lyon, Abattoirs, Saint-Louis, mais aussi la base du cap Janet. Les bombardements

de l'aviation alliée qui fournissaient à la presse officielle matière à copie, ne semblent pas avoir provoqué dans l'esprit de la population une hostilité durable ; les contraintes imposées par les troupes allemandes étaient beaucoup plus fréquentes et touchaient davantage d'individus.

Le 15 février 1944, les troupes d'opération deviennent troupes d'occupation et prennent le pas sur l'administration allemande. Les évacuations se font plus nombreuses : la population est classée en quatre catégories : les indispensables, les nécessaires, les utiles et les inutiles, la dernière regroupant les vieillards, les enfants, les malades... Le commandant allemand demande l'évacuation des habitants inutiles vivant entre la mer et le périmètre constitué par le boulevard Périer - l'avenue du Prado - la rue de Rome - le cours Saint-Louis - le cours Belsunce - la rue d'Aix et le boulevard de Paris ; beaucoup trop étendu et touchant des quartiers résidentiels aisés, ce périmètre fut réduit et il ne fut plus question que d'évacuer les habitants domiciliés dans une zone comprise entre la mer, le quai du port et la rue de la République ; il ne s'agissait plus que de quartiers populaires et trois mille cinq cents foyers de la zone portuaire étaient touchés.

Le préfet régional M. Bussière écrit dans un rapport au gouvernement : « Tout un quartier important et peuplé de Marseille est soumis à une évacuation obligatoire. Les réquisitions de maisons et leur destruction immédiate le long de la côte méditerranéenne sont innombrables. »

Les départs ont lieu et la presse locale les signale discrètement : le 21 mars, huit cents évacués vers Mende ; le 23 mars, trois trains quittent Marseille, l'un de huit cents personnes dont cinq cents enfants pour le Cantal, le dernier de huit cent cinquante vieillards et malades pour Lyon.

A ces mesures d'évacuation s'ajoutent des entraves à la circulation : le 13 mars 1944, il est interdit de circuler du côté de la mer sur la Corniche ; le 25 mars, le pont-transbordeur est interdit à la circulation ; le 21 avril, il est interdit de stationner et de parler aux ouvriers qui effectuent les travaux de défense.

Cette plus grande rigueur des exigences militaires est due à la visite effectuée en février à Marseille par Rommel qui eut tout le loisir de

constater que Marseille n'était pas fortifiée pour résister à un débarquement ; le maréchal exigea donc un surcroît d'efforts.

Il faut avouer que les troupes allemandes basées dans la région marseillaise ne semblent pas avoir été, en 1944, des troupes de choc au moral d'acier : lorsque Rommel visita La Ciotat, des officiers allemands invitèrent les habitants des maisons situées sur le parcours emprunté par le maréchal à rester chez eux et à ne pas se faire voir, alors que les règlements prévoyaient leur évacuation ; si les chantiers navals ne furent jamais bombardés, ce n'est pas à l'efficace protection de la chasse allemande dans la région qu'ils le durent, car la couverture aérienne était quasi nulle.

Pour les travaux de terrassement les hommes valides de 16 à 60 ans furent réquisitionnés. C'est à partir de ce moment-là aussi qu'on peut noter un renforcement des mesures pour assurer le S.T.O. ; le préfet Bussière note : « Les services de placement allemands ont créé des équipes d'individus douteux, de nationalité française qui, armés de revolvers et de mitraillettes effectuent de véritables rafles dans les rues, les cafés, les cinémas en vue de récupérer les personnes en situation irrégulière. » Peut-être convient-il de rappeler que ces individus douteux étaient payés trois mille cinq cents francs par mois avec une prime de cent francs « par tête » ; à raison de trois arrestations par jour la chasse aux réfractaires était d'un bon rapport pour les nervis du P.P.F. ou des Gardes françaises. Cette chasse connaissait un temps fort chaque mois, au moment de la distribution des titres d'alimentation et les certificats de travail étaient alors particulièrement étudiés.

Pour ce qui est du ravitaillement, Marseille était une des villes les plus mal partagées de France : le ravitaillement y est à la fois insuffisant et précaire. Dès avant la guerre Marseille dépendait du reste du pays et des colonies pour le blé (aux 6/7), la viande et spécialement la viande de bœuf (à près de 100 %), l'huile, le poisson (en 1938 les 4/5 du poisson consommé à Marseille proviennent des ports de l'Atlantique et de la Manche). La guerre n'a rien arrangé : difficultés accrues pour les transports, marché noir pour les prix. Le préfet avoue : « ... Je dois dire que dès mon arrivée, j'ai tout de suite été frappé par la situation matérielle extrêmement inquiétante. Le ravitaillement est d'une précarité inouïe. Aucun stock de céréales ou de

farine n'a pu être constitué et il n'est pas rare que Marseille et d'autres grands centres se trouvent en présence de deux ou trois jours de pain seulement d'avance. Aucune distribution de viande n'a pu être faite à la population au cours du mois de février (1944). Enfin pour ne situer que les aliments principaux, l'approvisionnement en lait terriblement déficitaire, provoque les angoisses les plus vives au sujet de la nourriture des enfants. En un mot et en toute objectivité, la situation est réellement dramatique. »

Ce ravitaillement est d'autant plus précaire qu'on ignore la population de Marseille. Le chiffre de 1936 (914.000 habitants) est faux, mais la ville a depuis 1938 accueilli de très nombreux réfugiés étrangers et français, des entreprises repliées de la zone Nord, des journaux et des revues, les organisations juives, des réseaux divers d'entraide et de combat. Le préfet délégué à l'administration de la ville, Pierre Barraud, dit lors d'une inauguration : de 7 à 900.000 habitants. En décembre 1943, on enregistrait six cent sept mille cartes d'alimentation. Dans ces conditions il n'est pas étonnant que le trafic de fausses cartes d'alimentation et le développement du marché pudiquement baptisé par l'administration marché parallèle, aient posé des problèmes pratiquement insolubles. La question des prix est devenue au début de l'année 1944 particulièrement préoccupante.

« Le prix de la vie est très élevé. Préfet régional d'Orléans, je séjournais il y a quelques semaines encore dans la région parisienne et je peux affirmer qu'il y a un décalage considérable entre les prix du marché régulier et ceux du marché parallèle de Paris et de Marseille. En outre, depuis trois semaines, j'ai assisté au relèvement du prix du gaz, à des études qui vont aboutir au relèvement du prix de l'eau, de celui des transports (tramways) et je suis pratiquement mis en demeure, par le ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement, d'augmenter le prix du pain. Ce sont là des majorations qui touchent particulièrement l'opinion publique. »

Et qui la touchent d'autant plus que les salaires restent bloqués. Le monde du travail subit donc plusieurs fois les effets de la situation ; or, la population ouvrière représente un fort pourcentage de la population marseillaise. L'état ci-dessous peut nous en donner une idée.

LISTE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
DES BOUCHES-DU-RHONE (plus de 50 employés)
(Zone Industrielle de Marseille)

	NOMBRE D'EMPLOYÉS			
	50 à 100	100 à 500	500 à 1.000	+ 1.000
SOUS-SOL, EAU, GAZ, ELECTRICITE				
Soc. des eaux de M., 25, rue Ed.-Delanglade ..			600	
Ets Ferrer-Auran	88			
(Usine à Gaz d'Aix-en-Provence)	71			
PRODUCTION DES METAUX				
Soc. minière de Pennaroya, à l'Estaque		185		
(Const. mét. de Provence, chemin des Bigots à Arles)	96			
Fonderies Méridion., 133, bd de Plombières ..	92			
(Fonderies d'Aix Ferrat, Aix)	53			
(Ets Lobin-Druge, av. Ste-Victoire, Aix)	48			
Fûts métalliques Gally, à St-Antoine	58			
Ets Favant, 8, rue Rabelais, à St-Henri	92			
Ets Aman-Vigié-Paret, bd Vauban	81			
André d'Huart & C ^o , 23, route de la gare, St-Louis		118		
Câblerie Phocéenne, bd Kraemer		121		
Noël & Pellegrini, 58-68, rue de Lyon		264		
Duclos Paul, chemin du Moulin, La Calade		175		
Ets Granque, 17, bd d'Athènes		170		
(Sté Célestin Coq & C ^o , av. Coq à Aix)		140		
(Lampes Zénith à Aix)		346		
Sté méridionale d'industrie, av. de la Boudinière ..		230		
Sté des moteurs Baudouin, 180, bd Rabatau ..		190		
Sté Durbec, 258, ch. de la Madrague		300		
Fonderie du Sud-Est, 144, av. de Toulon		230		
Forges de Basse-Indre, 84, bd Jeanne-d'Arc ..		256		
Forges & chantiers de la Médit., Toulon		475		
Fonderies et Acieries de Provence, rue Benj- Delessert		110		
Médico-Chirurgical, 40, rue de la Darse		200		
Manufacture de métaux ouvrés, tr. du Portugal ..		141		
Eclairage Rationel, bd Michelet		112		
Parmac, 15, bd Richard, La Pointe-Rouge		103		

Descours et Cabaud	102	728	
Ets Grognard, Cap Pinède	447	618	
Agence Ford, 52 à 55, av. du Prado	178		
Paoli et C ^e , 57, rue Kléber	183	898	2.098
Sté des Ateliers Terrin, 40, bd Maritime			1.016
(Sté des Chantiers de Provence, Port-de-Bouc)			3.200
Sté des Chantiers de Provence, 130, ch. de la Madrague			1.468
Acéries du Nord, place Général-Ferrié			
(Chantiers Navals, La Ciotat)			
Ets Coder, St-Marcel			
(S.N.C.A.S.E., Marignane)			
Sté provençale de constructions navales, La Madrague			
BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS			
Entreprise André Boric	89		
Gds Travaux hydrauliques, L'Estaque		200	
Entreprise Frugili, 27, rue Paradis		120	
Entreprise de Pouillane, 42, rue Edm.-Rostand		197	
Gds Travaux de Marseille, 16, bd Notre-Dame...		179	
Sté Gén. d'Entreprise électrique, 24, rue Breteuil		195	
Ets Saint Frères, 15, bd Prat		112	
Entreprise Chaufful Dumez, 16, r. Edm.-Rostand			974
BOIS ET AMEUBLEMENTS			
Ets Arnaud Etienne, 183, av. de Lyon		145	
MATERIAUX DE CONSTRUCTION			
Chaux et ciments Lafarge et du Teil		245	
(Chaux et ciments, Fos-sur-Mer)		175	
Sté Gén. des Chaux et Ciments, L'Estaque ..		362	
CERAMIQUE			
(Proceram, Aubagne)		144	
VERRE			
Verrerie du Queylard, Pont-de-Vivieux			312
PRODUITS CHIMIQUES			
(Sté chim. de Gerland, Port-St-Louis-du-Rhône)	77		
Huilerie nouvelle, 36, av. d'Arenc	81		

A. Gauber & Fils, 8, av. Junot	58	
Raffineries Toy-Riont, 7, rue Caussemille	33	
(Sté chim. de Gerland, Port-de-Bouc)	81	
Soc. Agricola, 30, rue Grignan	57	
Raff. mod. d'huile d'olive, La Capelette	73	
Savonnerie-huilerie Cours de Payen	60	
Ets Magnan, 1, trav. Magnan		162
Ets Savon Frères, 25, rue de la République		183
Huilerie Antoine Roux, 30, bd de la Jamaïque		476
Huilerie Valabrègue, 39, bd de Gardanne		180
Savon. Provençale, ch. de St-Barthélemy		111
Raff. de soufre réunies, bd Sardou		166
Sulfure de Carbone, Les Chartreux		200
Huilerie Rabatau, 61, bd Rabatau		160
Soc. de l'industrie de l'alumine, ch. des Aygalades		400
Ets Galinier, ch. des Aygalades		174
Ets Victor Régis, bd de Gardanne		158
Savonnerie Marseillaise, rue Vandiel		100
Soc. Agricola, bd de la Méditerranée		192
Ets Paul Duclos, Septèmes		175
Ets Roberty, trav. du Moulin, La Capelette		153
Ets Granjon, St-Marcel		100
Savon. l'Amande, 278, av. de la Capelette		122
C ^{ie} Rousselot, Camp-Major		126
Soc. franç. des glycérides, 75, rue St-Esprit		145
Parfumerie Auzière, 2, bd François-Rabert		164
Soc. franç. des teintures et vernis, rue Charras		120
Ets Mante et C ^{ie} , Montredon		144
Huilerie de Ste-Anne, bd de la Fabrique		150
Huilerie nouvelle		144
Air liquide, av. de Toulon		115
Ets Nicolas Reggio, 9, rue d'Arcole		130
Alais, Froges et Camargue		762
C ^{ie} de raffinerie de La Mède		721
Electro-Chimie d'Ugine, La Barasse		746
Ets Fournier & Ferrer, 145, rue Félix-Pyat		731
(Soc. des Huiles Luzzati, Fermière Vermink, à Martigues		824
Ets Kuhlmann, L'Estaque		725
Rocca, Tassy et de Roux, bd Oddo		

PAPIER - CARTON

(Ets Numerus à Arles)	100
Sté La Charfa, 69, rue St-Esprit	110
(Ets Etienne-Frères, à Arles)	308
Caoutchouc industriel, 13, rue St-Régis	104
(Cartonneries réunies, Fos-sur-Mer)	100
Librairie Hachette, cours du Vieux-Port	160
Films Pagnol, 11, rue Jean-Mermoz	117

FABRICATION DE TISSUS

Ets Bessoneau, rue Louis-Gain	155
Soc. du fil de lin, La Pointe-Rouge	145

HABILLEMENT - TRAVAIL DES ETOFFES

West-End, 3, place Félix-Barret	111
Hubert de Vautier, 114, rue de la République ..	101
Ets Servaux, 11, bd de Paris	268
Ets Saint-Frères, 66, bd de Strasbourg	170
Filatures-tissages de Marseille, 14, bd des Vignes	377
Thierry-Ainé, 9, rue de l'Eclipse	268

CUIRS ET CHAUSSURES

Ets Soulet, St-Louis	320
Manuf. de chaussures du Midi, Pont-de-Vivoux	256

IMPRIMERIES

Le Petit Provençal, rue de la Darse	139
Moulot-Fils-ainé, 24-26, av. du Prado	279
Le Petit Marseillais, bd Michelet	

1.000

INDUSTRIES AGRICOLES et ALIMENTAIRES

Pâtes Pol, 85, bd Burel	135
Mâiserie de la Méditerranée, bd de Paris	176
Brasserie du Zénith	135
Ferrand et Renaud, 162, ch. de St-Joseph	220
Soc. des glaciers de Paris, 3, bd de la Glacière	132
Soc. Scaramelli, rue Scaramelli	347
Picon & C ^{ie} , bd National	139
Henry Rougier, 25, bd Boisson	180
Brasserie Max, 9, rue Borde	102
Brasserie Le Phénix, La Valentine	371

Chocolaterie du Prado, av. du Prado	134	
Ets Cusenier, 71, av. du Prado	194	
Fruits d'or, 10, rue Neuve-Ste-Catherine	210	
Noilly-Prat, 165, rue Paradis	240	
Chocolaterie Mourren, rue Doct.-Escat	114	
Ets du thé de l'Eléphant	135	
Raffinerie de sucre de St-Louis, av. de Lyon ..		
Soc. Franco-Indochinoise, bd de Plombières ..	114	779

	Nomb. d'entre- prises	51- 100	101- 500	501- 1.000	+ 1.000	Total ouvr.
Eau - Gaz - Electricité	4	2		1	1	1.945
Production métaux	1		1			185
Transf. métaux	37	7	22	3	5	16.728
Bât. trav. publics	10	2	6	1	1	3.825
Bois - Ameublement	1		1			125
Matér. de construct.	3		3			721
Céramique	1		1			144
Verre	1		1			240
Produits chimiques	50	3	38	6	1	12.487
Papier - Carton	7	2	5			989
Fabr. tissus	2		2			300
Habil. trav. étoffes	6	1	5			1.152
Cuir et peaux	3	1	2			437
Imprimerie	3		2		1	1.519
Ind. agric. et aliment.	18		17	1		8.879
Produits aliment.	6	1	5			819
Commerces divers	11	3	7	1		1.984
Transports	8	2	5	1		1.936
Banques, Ets financ.	13	1	12			2.522
	165	30	132	14	9	52.865

Au total donc 6 entreprises de plus de mille ouvriers : Aciéries du Nord, Chantiers de La Ciotat (dirigés par l'industriel marseillais J.-M. Terrin), Coder, Société Provençale de Constructions Navales, Rocca-Tassy-de Roux, Le Petit Marseillais (excluant la S.N.C.A.S.E. à Marignane).

Et 7 sociétés employant de 501 à 1.000 ouvriers : Terrin, Chantiers de Provence, Chaufful-Dumez, Ugine, Fournier-Ferrier, Kühlmann, Sucre Saint-Louis.

Sur un peu plus de cinquante mille ouvriers, le tiers environ travaille dans la métallurgie. Comme aujourd'hui, ces entreprises sont situées dans deux parties de l'agglomération marseillaise : les quartiers Nord à partir de la porte d'Aix et les quartiers Est, à partir de l'avenue de Toulon, vers Aubagne.

Les salaires étaient faibles et dans la métallurgie, branche industrielle où ils sont traditionnellement les plus élevés en raison de l'importance économique de ce type d'activité et de l'encadrement syndical dans les entreprises, le salaire horaire peut atteindre 10 F de l'heure.

Il importe de rappeler qu'il n'existe plus de syndicats libres mais des syndicats intégrés avec des comités sociaux d'entreprises, reconnus ou créés dans le cadre de la charte du travail ; ces nouveaux syndicats s'efforcent de freiner les revendications ouvrières dans une atmosphère de collaboration des classes, mais les conditions de travail ont été considérablement aggravées : certains patrons ont dénoncé les conventions collectives conclues avant la guerre et ont pu le faire d'autant plus facilement que les syndicats représentatifs avaient été dissous : le calcul des heures supplémentaires, les primes, les congés sont transformés, abaissés, réduits et les salaires mêmes diminués, afin de permettre aux entreprises de tourner, comme ne manquaient pas de le dire ceux-là mêmes qui abusaient de la situation.

Le travail dans les entreprises les plus importantes est organisé par le roulement de journées de 8 heures ; mais la direction réclame souvent, alors que le ravitaillement est insuffisant, une demi-journée supplémentaire : aux Chantiers de La Ciotat par exemple, il n'était pas rare que l'on demandât

à ceux qui venaient de travailler de 4 heures à midi, de revenir de 16 à 20 heures ; le refus pouvait entraîner la mise à pied ou la suppression de la carte d'alimentation réservée aux travailleurs de force ; parfois des rafles effectuées parmi le personnel devaient inciter les mécontents à faire preuve de plus de docilité : ainsi à La Ciotat, en août 1942, lorsque quelques jeunes ouvriers refusèrent de reprendre le travail, la direction ne trouva pas d'autre solution que de délivrer quelques avis de mise à pied connus à 4 heures ; le secrétaire du syndicat (légal) Paul Gay est informé de la situation, convoqué à la Préfecture dans la matinée ; dans l'après-midi une rafle a lieu parmi les ouvriers des Chantiers (12-8).

Rien par conséquent ne justifie que les ouvriers de la région marseillaise soient particulièrement contents de leur sort, ni comme Français, ni comme Marseillais, ni comme travailleurs. Comment alors peuvent-ils agir ?

Les syndicats officiels n'ayant pas pour fonction de défendre les intérêts des ouvriers, il faut que des syndicats clandestins assument cette défense, autrement dit : que des militants de syndicats dissous utilisent l'instrument qu'il eût été irréaliste de négliger, l'appareil syndical officiel, comme tribune pour exposer et faire avancer dans toute la mesure du possible les revendications légitimes de la base ; les syndicats officiels furent donc peuplés de syndicalistes.

On peut distinguer trois catégories de syndicalistes à cette époque :

— des ouvriers sincèrement ralliés à la politique sociale du gouvernement, ou du moins aux idéaux de la Charte du travail ; le bon sens fit qu'il n'y en eut pas dans les syndicats marseillais.

— des ouvriers qui, par opportunisme, acceptent de figurer dans ces syndicats pour des motifs d'intérêt bien compris : c'est le cas de l'un des porte-parole des grévistes de 1944, X... ; il n'est pas sans intérêt d'esquisser un portrait du personnage car il est assez représentatif d'un certain type de syndicaliste : X... avait acquis avant la guerre une solide réputation de « jaune » (le Front populaire avait permis de révéler les natures et les talents) à Marseille ; il fut parachuté à La Ciotat après la défaite et se mit tout de suite à la tête du syndicat officiel : l'homme était habile et les

anciens de la C.G.T. n'avaient aucune chance d'être tolérés comme chefs du syndicat légal ; X... a bien survécu à la guerre ; disons qu'il eut toujours du goût pour les syndicats « indépendants », « apolitiques »... La suite de sa carrière est hors de notre sujet.

— des ouvriers membres du parti communiste clandestin, de la C.G.T. clandestine, résistants qui, s'ils voulaient faire un travail syndical, étaient pratiquement obligés d'entrer dans le syndicat officiel et de le noyauter ; cette politique d'« entrisme » ne paraît pas avoir posé beaucoup de problèmes dans la région marseillaise.

L'organisation de la C.G.T. clandestine est comparable à celle du P.C. clandestin : les militants sont répartis par groupes de trois personnes, chacun recevant des informations ou des consignes d'une personne et en transmettant à deux autres. Très souvent, au sein d'une même entreprise de quelque importance, les membres du syndicat interdit qui dès l'abord ne se connaissaient pas, se découvrirent les uns aux autres, peu à peu, au fil de leurs interventions, nécessairement convergentes, lors des assemblées du personnel.

L'analyse de la situation sociale et économique étant à l'époque même simple, il était assez facile d'avancer des mots d'ordre clairs et de pousser les nombreuses revendications du personnel dans tel ou tel sens ; les militants C.G.T. n'avaient nullement à susciter les revendications, car la matière ne manquait pas ; et ce n'est pas le travail d'un syndicaliste, mais à les éclairer, à les situer dans le contexte politique et à essayer de définir des modalités d'action ; ainsi informé, le personnel pouvait forcer le syndicat officiel à soutenir ses vues, sous peine pour celui-ci en cas de défaillance ou de mauvaise volonté de perdre le peu de crédibilité dont il pouvait bénéficier auprès des quelques travailleurs qu'il abusait encore.

La pression que le syndicat clandestin exerçait sur l'appareil du syndicat officiel, était d'autant plus facile dans certains cas, qu'au niveau de l'entreprise seul le porte-parole agréé par les autorités n'était pas membre de la C.G.T. ; en 1944 à La Ciotat le bureau du syndicat est formé de sept personnes : seul le secrétaire général n'est pas membre du syndicat interdit, pourchassé et clandestin ; il est donc possible de le convaincre.

Lorsque les syndicalistes les plus actifs, c'est-à-dire ceux de la C.G.T. clandestine sont menacés d'arrestation, ils trouvent dans leurs usines des camarades de travail qui acceptent courageusement de jouer le rôle de doublure légale en exprimant à leur place les revendications de la C.G.T., le temps nécessaire pour que les militants inquiétés se fassent oublier ; il est donc clair que ces militants étaient parfaitement intégrés à la masse des travailleurs et suffisamment respectés pour susciter des dévouements aux conséquences imprévisibles, sans doute parce que les mots d'ordre et les analyses de leur syndicat étaient reconnus pour siens précisément par la masse des travailleurs. Un geste spectaculaire imposait le militant à l'attention et au respect : rester assis lors d'un discours prononcé par les représentants du patronat devant le portrait géant du Maréchal dans la cour de l'usine (à La Ciotat), par exemple.

C'est dans ces conditions difficiles (nécessité de noyauter un syndicat officiel car c'est le seul que veulent connaître les autorités) que sont préparés les mouvements de grève.

II

La grève de mars 1944 n'est pas une grève spontanée ; les services de police ont d'ailleurs toujours pour principe de rechercher les meneurs lorsqu'une grève atteint une certaine ampleur et les notes du cabinet du préfet régional en ce sens ne manquent pas.

En janvier 1944, une réunion des syndicats autorisés de la métallurgie et de la construction et réparation navale se tient à Marseille : les conditions de travail et de ravitaillement qui sont aussi déplorables les unes que les autres constituent une base de revendication suffisante pour entraîner le personnel. A cette réunion participèrent Carmagnolle (La Ciotat), Coppolani (id.), Ricci, Rieubon¹ (Port-de-Bouc), Traversa (La Seyne), Ventre... ; il fut

1. Actuellement député-maire (P.C.F.) de Port-de-Bouc, membre des organisations clandestines.

décidé qu'un arrêt de travail serait observé vers la mi-mars sur toute la côte méditerranéenne, dans la métallurgie, y compris les établissements de Cannes-La Bocca, alors actifs. C'est le patronat qui par l'intermédiaire de l'un des siens, mal vu des ouvriers de son établissement, fournit le prétexte de la mobilisation.

Le mouvement débute le vendredi 17 mars à Marseille, à 9 heures du matin, aux Aciéries du Nord (boulevard Rabatau) dont le patron, M. Portal, était accusé par le personnel d'être à l'origine de l'arrestation et de l'internement dans un camp du Tarn d'un délégué syndical. La direction de l'usine prévient l'inspection du travail ; une conférence doit avoir lieu dans les établissements mêmes à 11 h 40. Cette conférence réunit l'inspecteur du travail, le directeur des Aciéries, le représentant de l'Office de placement allemand, M. Chaix, un membre du comité social ouvrier (le rapport de police parle du « nommé V... du comité social ouvrier » ; plaisante image des rapports nouveaux institués par la Charte du travail) ; les grévistes (la quasi totalité des 1.500 ouvriers) réclament l'augmentation des salaires, l'amélioration du ravitaillement et la libération du syndicaliste interné. Rien de précis ne sort de la réunion. Dans l'après-midi, la grève s'étend aux Forges et Chantiers de la Méditerranée ; les ouvriers remettent un cahier de revendications à leur direction et l'inspecteur départemental du travail se rend sur les lieux. En fin de journée cependant, les délégués ouvriers et l'inspection du travail conviennent que le travail reprendra le 18 et que les directions des établissements touchés par la grève seront saisies, par l'inspection du travail, des désirs du personnel au cours d'une réunion fixée au lundi 20 mars. Le week-end est donc calme.

Le 20 mars, quinze délégués patronaux, quinze délégués ouvriers, deux informateurs du ministère du Travail de Vichy se réunissent à 10 heures dans le bureau de l'inspecteur divisionnaire régional du travail, M. Aymard ; la séance interrompue à midi reprend après le repas jusqu'à 18 h 15. Coppolani, secrétaire général du syndicat de La Ciotat donne lecture d'une lettre qu'il va adresser au ministère du Travail. « Le ton du document est très vif : le gouvernement et M. Bichelonne sont vivement attaqués. Après cette

lecture, M. Terrin², président du syndicat des patrons, déclare qu'il s'associe pleinement à cette protestation, le mal actuel étant dû à l'action du gouvernement et à celle de M. Bichelonne en particulier, ce dernier n'ayant pas tenu ses promesses. » Les discussions commencent sur les salaires des diverses catégories ; Coppolani déclare au nom de ses camarades qu'après avoir examiné les majorations proposées par les patrons, il trouve les salaires encore nettement insuffisants et demande une augmentation de 30 % à allouer sous une forme détournée, prime par exemple. M. Terrin, après consultation avec ses collègues, propose l'envoi d'une délégation mixte d'ouvriers et de patrons à Vichy ; le ministère du Travail, informé, fait savoir qu'il accepte de recevoir une délégation de cinq ouvriers et trois patrons. Après une altercation entre M. Portal et les représentants ouvriers à propos du délégué interné, la séance est levée dans une meilleure entente.

Mais le 21 la grève continue : les chauffeurs et les mécaniciens des P.T.T., de l'entreprise de transport Mattéi, de la S.E.P.A. (autre entreprise de transport en commun) se solidarisent avec les ouvriers de la métallurgie, ne tiennent pas les cars prêts pour le service et paralysent ainsi la circulation. La décision de prolonger l'arrêt de travail a été prise aux voix après le compte rendu fait par les délégués sur la séance du 20. Les ouvriers ont estimé que l'augmentation obtenue ne correspondait pas à leurs demandes ; ils craignent surtout que les démarches soient très longues et que les discussions n'aboutissent qu'à une date indéterminée.

Le mouvement de grève né dans les ateliers de réparation des navires situés dans l'enceinte portuaire, s'est ensuite étendu aux usines-mères : entre 8 et 9 heures, mille ouvriers cessent le travail à la Société provençale de construction navale à la Madrague, deux cent trente à la Société Groignard à la Pinède, deux cent quatre vingts à la Société de construction de Durbec ; dans la matinée débrayent à leur tour les cinq cents ouvriers des Aciéries du Nord, les quatre cents des Forges et Chantiers de la Méditerranée, les six cents des Etablissements Terrin, les cinq cents de chez Coder ; l'occupa-

2. Il s'agit de M. Jean-Marie Terrin, alors patron des chantiers de La Ciotat et des entreprises qui portent son nom.

tion des locaux n'est pas générale : dans certaines usines (S.P.C.N., Chantiers de Provence Groignard), l'évacuation des lieux s'est faite à l'initiative des ouvriers ou sur invitation des patrons, sans heurt.

A 11 h 15, le préfet-délégué à l'administration de Marseille reçoit neuf ouvriers qui représentent les diverses usines métallurgiques de la ville ; l'inspecteur du travail et deux représentants du ministère de l'Information sont également présents ; les grévistes obtiennent l'autorisation de tenir une réunion à la Bourse du Travail, de 17 à 19 heures, à condition de ne pas grouper plus de cinquante personnes ; un filtrage sérieux étant opéré à l'entrée cette réunion se déroule sans incident : une commission est chargée de présenter au préfet régional au cours de l'entrevue qu'il a accordée pour le lendemain 22 mars, le cahier des revendications adoptées par les ouvriers.

Cahier de revendications adoptées par les ouvriers de la métallurgie de la région provençale :

« Devant l'augmentation croissante du coût de la vie, les ouvriers de la métallurgie de la région provençale ont jugé utile d'attirer l'attention des pouvoirs publics pour que des améliorations soient apportées immédiatement à leurs besoins de vie et demandent ce qui suit :

« 1^o Augmentation générale des salaires de 50 % immédiatement sur les salaires actuels moyens.

« 2^o Ravitaillement : obtention de la carte de travailleur de force pour tous les travailleurs de la métallurgie. Maintien de cette carte en période d'accident ou de maladie. Meilleur ravitaillement et augmentation des rations de savon.

« 3^o Allocations familiales : relèvement des salaires moyens départementaux en tenant compte du coût de la vie, devant entraîner immédiatement une amélioration des allocations familiales et de salaire unique. Relèvement du salaire de base départemental jugé insuffisant.

« 4^o Internés : constitution d'une commission de révision des dossiers avec participation des représentants des syndicats ouvriers dans les préfec-

tures afin d'activer la mise en liberté des syndicalistes emprisonnés injustement.

« 5° Retraite des vieux travailleurs : doubler la retraite des vieux travailleurs par un prélèvement sur les bénéficiaires industriels et commerciaux et par la suppression du plafond des assurances sociales fixé actuellement à 54.000 F. Abaissement de la limite à soixante ans.

« 6° Travail des femmes et des jeunes : pour les femmes et les jeunes travaillant à la productivité et au rendement, même salaire que les ouvriers. Relèvement du coefficient des femmes et des jeunes ne faisant pas des travaux d'ouvrier.

« 7° Vêtements et chaussures de travail : meilleure répartition dans les différents ateliers par l'intermédiaire des comités sociaux d'entreprises sous le contrôle des comités sociaux régionaux.

« 8° Sanctions dans les ateliers : suppression des retenues sur les salaires par l'application d'amendes et de mises à pied.

« Les ouvriers de la métallurgie de la région provençale veulent bien espérer que cette résolution établie avec des faits précis retiendra l'attention des pouvoirs publics et qu'une solution immédiate interviendra. »

Les points 2 et 4 rappellent seuls la situation particulière du pays ; les autres revendications sont pour certaines d'entre elles toujours d'actualité ; toutes ces demandes sont purement syndicales.

Pendant ce temps, les patrons de la métallurgie marseillaise ont sollicité et obtenu un entretien avec les autorités allemandes, sans se préoccuper outre mesure des administrateurs du gouvernement de Vichy. Les ouvriers ont alors fait savoir qu'ils se réservaient de solliciter un entretien semblable et qu'il leur était indifférent de voir réquisitionner les usines s'il devait en résulter pour eux un quelconque avantage.

Les occupants ont réagi avec discrétion, sauf au port où ils ont consigné les ouvriers métallurgistes dans le hangar 8 jusqu'à midi. La Kriegsmarine a fait apposer l'affiche suivante :

« Ouvriers métallurgistes : des éléments irresponsables vous ont porté à faire la grève.

« Les motifs touchent exclusivement des questions n'ayant pas à faire à l'armée d'occupation.

« D'autre part, votre grève fait tort à la production de guerre allemande.

« Il est évident que c'est à cause de ça (sic) que les autorités allemandes ne peuvent tolérer dans aucun cas des grèves et qu'elles puniront sévèrement chaque trouble à la production et à l'ordre et discipline.

« Les avantages concédés aux ouvriers à cause d'une bonne collaboration :

« a) Protection contre l'envoi en Allemagne,

« b) Plat allemand,

« c) Protection contre les évacuations,

risquent d'être immédiatement retirés si le travail n'est recommencé immédiatement.

« Les autorités allemandes vous assurent la protection de vos intérêts sociaux, mais ils ordonnent la reprise immédiate du travail.

« Ceux qui ne travaillent pas le 22 mars 1944 ou qui participent dans des grèves futures se mettent hors-la-loi et doivent s'exposer à des mesures sévères. »

Bien que fort mal traduite de l'allemand en français, l'affiche était parfaitement compréhensible ; curieux mélange de brutalité militaire et de paternalisme déçu qui exprime une idéologie fort opposée aux intérêts du monde du travail.

Le 22 mars, la grève s'étend ; à Marseille elle gagne les entreprises plus petites comme la Fonderie Méridionale (cent vingt ouvriers), Riding et Bruyère (soixante ouvriers), l'annexe des Fonderies du Sud-Est située à Menpenti (quarante ouvriers) ; à Port-de-Bouc les Chantiers et Ateliers de Provence cessent le travail dans la matinée : les mêmes revendications sont avancées et les autorités allemandes occupent militairement les locaux ; à

La Ciotat les ouvriers de l'arsenal font une grève de solidarité (mille neuf cent cinquante ouvriers), sauf les ex-prisonniers libérés au titre de travailleurs libres (soixante) et les agents de maîtrise ; à la Seyne, après une rentrée normale à 7 heures, la grève commence à 8 heures à l'atelier des turbines puis successivement touche les autres ateliers ; le secrétaire du syndicat, Traversa, surpris, hésite sur la conduite à tenir ; à 10 heures, un délégué syndical de La Ciotat apporte l'ordre de grève générale émanant du comité intersyndical : Traversa invite alors les ouvriers à cesser le travail et mille huit cents ouvriers quittent les lieux. A 13 heures, cinquante-cinq ouvriers seulement se présentent. Les Allemands ont fait dresser des chevaux de frise dans les rues qui donnent accès aux chantiers. La police allemande a demandé au directeur le nom et l'adresse de douze responsables. Dans d'autres entreprises les ouvriers se contentent de présenter un cahier de revendications : par exemple à la Société des Moteurs Baudoin à Marseille.

Le nombre de dix mille grévistes est dépassé.

C'est dans ces conditions que le préfet régional reçoit les délégués des grévistes ; trois séries de raisons l'y poussaient : préfet responsable, il a su que les patrons marseillais avaient été entendus par les Allemands ; représentant d'un pays occupé, il a été soumis aux pressions allemandes ; administrateur français, il connaît les difficultés matérielles de la population. « Le 21 au soir, la situation étant extrêmement tendue et les autorités d'occupation se faisant de plus en plus pressantes, je résolus d'intervenir personnellement afin d'éviter, si possible, des incidents pénibles. Le chef de la police de sûreté allemande me faisait en effet connaître que si le travail ne reprenait pas immédiatement, il se trouverait, malgré son désir de me laisser agir, dans l'impossibilité de faire patienter plus longtemps les généraux de la Wehrmacht et les chefs de la Kriegsmarine, qui entendaient prendre des mesures sévères. C'est dans ces conditions que je décidai de recevoir dès le 22 au matin une délégation ouvrière et une délégation patronale. D'autre part, j'apprenais qu'au cours de la journée du 21 les patrons avaient obtenu une audience des autorités allemandes, sans qu'il me soit possible de connaître la nature des entretiens, tandis qu'une intervention du chef du R.N.P. tendait à faire recevoir les représentants ouvriers par les auto-

rités allemandes aboutissait à une fin de non recevoir.» Les représentants ouvriers exposent donc au préfet régional le contenu de leurs revendications « avec une réserve, une correction et une bonne volonté auxquelles je me dois de rendre hommage ».

Il ne semble pas qu'il y ait eu beaucoup de compréhension entre un haut fonctionnaire honnête mais imbu de ses fonctions, consciencieux mais impuissant à améliorer réellement le sort de ses administrés, trop peu cynique à vrai dire pour être un fonctionnaire d'autorité du gouvernement de Vichy et se sortir sans dommage d'une situation intenable où la responsabilité n'allait pas sans une certaine démission non plus que le pouvoir sans quelque compromission, bref entre un haut fonctionnaire obéissant et des ouvriers soucieux d'améliorer leur sort. « Les ayant écouté, je les congédiai après leur avoir tenu ce langage : Vous avez cru pouvoir déclencher un mouvement de grève. Or, la grève, vous le savez, est illégale. J'aurai donc pu refuser de vous recevoir. J'ai consenti pourtant à vous entendre pour deux raisons : d'abord pour tenter de vous protéger contre vous-mêmes en vous mettant en garde contre les mesures imminentes que les autorités d'occupation vont être dans l'obligation de prendre contre vous ; ensuite parce que la situation m'a paru exceptionnelle et que certaines de vos demandes peuvent paraître dignes d'intérêt. Je m'engage, en attendant que le conflit puisse être soumis à la haute appréciation de M. le ministre du Travail, à prendre une décision provisoire en votre faveur, sans qu'il me soit possible de vous préciser ce que sera cette décision.

« Ceci dit, je vous donne l'ordre d'enjoindre de ma part à tous vos camarades de reprendre le travail immédiatement et sans condition. Je pense qu'il sera plus conforme à votre dignité ouvrière et à votre patriotisme d'obéir sans délai et sans discuter à l'injonction du représentant du gouvernement français qu'à vous trouver dans l'obligation d'obéir dans quelques instants à celle de la police ou de l'armée allemande qui, en état de guerre, ne peut tolérer de semblables manifestations. »

Pendant l'audience, le préfet régional avait reçu une communication téléphonique du Kommandeur³ des S.S. qui lui demandait de procéder à

3. Kommandeur der Sipo und des S.D. = Commandant régional de la Sipo et du S.D., chargé d'organiser la répression ; à Marseille il s'agit de l'Obersturmbannführer-und-Regierungsrat Nölle.

des arrestations et il avait pu le faire revenir sur sa position en l'assurant que tout rentrerait dans l'ordre le jour même.

L'entrevue avec la délégation ouvrière avait laissé au préfet un rôle de médiateur, d'intermédiaire dévoué au bien commun à jouer ; la délégation patronale était beaucoup moins sensible au prestige attaché à ces fonctions : elle n'avait rien à solliciter. M. Terrin, son porte-parole, exposa au préfet qu'il estimait les revendications ouvrières en grande partie justifiées mais lui fit également savoir que les employeurs en avaient assez d'être mis par le gouvernement dans une situation intenable vis-à-vis de leur personnel ; un éditorial de Philippe Henriot venait de les faire paraître comme responsables du malaise ouvrier. L'industriel précisa : « Nous nous trouvons dans la situation suivante : d'une part le gouvernement nous fixe des barèmes et des plafonds que nous ne pouvons dépasser, malgré notre désir d'améliorer les salaires, d'autre part, ce même gouvernement semble inciter les ouvriers à penser que c'est par notre faute que ces salaires ne sont pas augmentés. On nous suggère de le faire par des moyens détournés : primes, indemnités et si nous le faisons, nous risquons des observations, des sanctions tant du côté français que du côté allemand. Que chacun, à commencer par le gouvernement et ses représentants, prenne ses responsabilités ; nous prendrons à notre tour les nôtres. » Le ton manque d'aménité.

Le préfet ne pouvait prendre qu'une mesure provisoire : accorder aux ouvriers, dans les limites d'une zone côtière à déterminer, une indemnité uniforme et journalière de « situation exceptionnelle » ou octroyer un certain pourcentage d'augmentation comme il l'eut souhaité, n'était pas de sa compétence. La centralisation à laquelle malgré quelques déclarations sans lendemain, le gouvernement de Vichy s'était bien gardé de toucher, dans le domaine de l'économie en particulier, s'y opposait. En accord avec l'inspecteur divisionnaire du travail, le préfet se résolut à proposer un mode de calcul des salaires, sans assimilation ni classification nouvelle !

« Le préfet de la région de Marseille décide que provisoirement et pendant le cours des négociations qui seront conduites devant M. le ministre du Travail, les salaires des ouvriers de la transformation des métaux de

Marseille et de sa banlieue industrielle *pourront* être calculés dans les mêmes conditions que si Marseille et sa banlieue industrielle étaient classées dans la première zone.

« La présente décision entièrement indépendante des instructions qui seront ultérieurement notifiées par Monsieur le ministre du Travail, aura effet à dater du 15 mars 1944. »

Ainsi, dans le cadre de la loi du 23 décembre 1940, le préfet régional n'avait en fait aucun pouvoir d'initiative et n'était nullement l'agent décentralisateur qu'on prétendait créer. Il se bornait à demander au gouvernement le classement de Marseille dans la première zone de salaire fixée, pour les ouvriers de la transformation des métaux, par l'arrêté ministériel du 21 juin 1943 : « Le gouvernement comme il se doit, reste entièrement libre d'accorder une augmentation définitive, *que je juge pour ma part absolument indispensable*, en la basant sur tout autre système. »

Avant même de connaître la décision préfectorale les ouvriers conscients de leur faiblesse et satisfaits de leur manifestation, avaient commencé de reprendre le travail : dès l'après-midi du 22 mars les deux tiers des grévistes avaient regagné les ateliers ; le 23 mars, la grève était terminée. Ce ne sont sûrement pas les espoirs que le monde ouvrier pouvait mettre en Marcel Deat, nouveau ministre du Travail, ni l'autorité du préfet qui permettent de comprendre la cessation du mouvement : les grévistes avaient obtenu au moins qu'on reconnût, à leurs demandes quelque légitimité, tant du côté patronal que du côté gouvernemental. Il n'était peut-être pas inutile non plus de constater que le mur administration-patronat n'était pas sans faille en ce printemps 1944.

En tout état de cause les résultats ne sont pas négligeables pour les travailleurs ainsi que le montrent la lettre du président Terrin aux adhérents du comité social de la transformation des métaux et le tableau des nouveaux salaires.

Marseille, le 31 mars 1944.

« Monsieur et cher adhérent,

« Nous vous donnons ci-dessous le texte de l'accord conclu à Paris, au cours d'une séance tenue le 29 mars 1944, au ministère du Travail, portant rajustement des salaires dans la Transformation des métaux de la région provençale :

« Les délégations patronale et ouvrière représentant les industries des métaux « de la région provençale (Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard, Hautes-Alpes. « Basses-Alpes et Alpes-Maritimes) se sont réunies le 29 mars 1944 sous la présidence de M. Perrin, directeur du Travail, assisté de M. Aymard, inspecteur « divisionnaire du Travail à Marseille. Suivant les directives données hier par « Monsieur le Ministre du Travail au cours de l'audience accordée aux deux « délégations, celles-ci ont examiné les mesures d'aménagement des salaires dans « le cadre de la réglementation en vigueur.

« Elles se sont mises d'accord sur les mesures suivantes qui complètent la « décision du 20 mars du Comité social régional de la famille professionnelle « des métaux de la région provençale :

« 1^o — Les employeurs demanderont à l'inspecteur divisionnaire du Travail, « conformément à la décision N^o 2 du Comité social national provisoire de la « famille professionnelle de la transformation des métaux l'autorisation de porter « de 115 % à 120 % du salaire horaire minimum le salaire horaire moyen maximum « et le taux de comparaison en cas de travail au rendement.

« 2^o — Les employeurs s'engagent à généraliser le travail au rendement et « à pratiquer des barèmes tels que le taux moyen de la rémunération atteigne « le maximum admis par l'article 10 de l'arrêté du 21 juin 1943, soit 15 % de « majoration sur le taux de comparaison au cas de travail au rendement.

« Les deux délégations demandent à Monsieur le Ministre du Travail d'exami- « ner, dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 7 mars 1944 définissant les « zones territoriales pour la fixation des salaires, les mesures qui devraient être « prises afin que la classification des localités de la région provençale tienne « plus exactement compte des conditions actuelles de vie dans cette région, condi- « tions exceptionnellement difficiles. En particulier, les deux délégations consi- « dèrent que les salaires à Marseille et dans sa banlieue devraient être fixés « à un taux intermédiaire entre ceux qui sont fixés pour la première et la « deuxième zone et que, dans les chantiers de constructions navales de la région « provençale autres que ceux de Marseille et de la banlieue, les salaires devraient « être fixés au taux prévu pour la deuxième zone.

« D'autre part, les deux délégations enregistrent l'assurance donnée par « Monsieur le Ministre qu'il s'efforcera, au sein du gouvernement, d'obtenir une « amélioration de l'approvisionnement de la région provençale.

« 4^o — Dans le même esprit, les deux délégations demandent à Monsieur le « Ministre du Travail d'étudier les mesures propres à améliorer le taux des

« allocations familiales déterminé en fonction d'un salaire moyen départemental » trop éloigné actuellement des réalités.

« D'autre part, les circonstances actuelles ne justifient sans doute plus, dans « certains départements, l'écart entre les salaires moyens départementaux fixés « à des taux différents suivant les localités. »

Cet accord a été suivi de la déclaration suivante signée par la délégation patronale :

« La Délégation patronale, faisant état de l'aggravation des charges qui résultera des engagements pris par elle, compte que Monsieur le Ministre du Travail voudra bien, comme il en a donné l'assurance, intervenir auprès de son collègue de l'Économie nationale et des Finances afin que la question des prix soit examinée et qu'en particulier il soit statué à brève échéance sur des demandes d'ajustement de certains prix en instance depuis plusieurs mois. »

La délégation patronale, signataire de l'accord du 29 mars 1944, insiste particulièrement auprès de tous les adhérents des Chambres syndicales de la région provençale pour que toutes les mesures soient prises en vue de faciliter au maximum le ravitaillement du personnel des entreprises soit par les coopératives, soit par les cantines.

M. le ministre du Travail a attiré de façon pressante l'attention des membres de la délégation sur la nécessité absolue qu'il y a à se préoccuper de cette question du ravitaillement qui joue un rôle primordial dans la solution des problèmes sociaux actuels.

Dans le cas où l'un des adhérents d'une Chambre syndicale aurait, en cette matière, des difficultés avec le service du Contrôle économique, il conviendrait pour lui d'en référer immédiatement afin qu'en collaboration avec lui, nous puissions lui apporter notre aide dans le règlement du différend.

La délégation patronale considère que, dans les conditions présentes, c'est un devoir impérieux pour le patronat d'appliquer très loyalement les accords qu'elle a signés et de faciliter dans toute la mesure du possible le ravitaillement et les possibilités d'existence du personnel.

DATE D'APPLICATION DE L'ACCORD

L'accord du 29 mars 1944 est applicable à partir du 1^{er} avril 1944.

L'établissement des barèmes pour la prime à forfait devant — ainsi que l'a fait remarquer à Paris la délégation patronale et la délégation ouvrière — nécessiter un certain temps, il est *instamment recommandé* aux chefs d'établissement — pour enlever toute inquiétude dans l'esprit du personnel — *de porter à*

sa connaissance les avantages qu'il retirera des accords de Marseille (20 mars 1944) et de Paris (29 mars 1944), soit par voie d'affiche, soit mieux encore, par le truchement du Comité social d'entreprise.

Nous vous confirmons que l'accord de la Commission régionale des salaires, conclu à Marseille, en date du 20 mars 1944, doit être appliqué à partir du 15 mars 1944.

NOTE POUR LES INDUSTRIELS
VISES PAR LA DECISION PREFECTORALE DU 22 MARS 1944

Dans les entreprises de Marseille et de sa banlieue industrielle⁴ visées par la décision préfectorale du 22 mars 1944, pour la période allant du 15 mars au 31 mars 1944, il sera attribué pour compenser la majoration qui serait résultée de l'application de cette décision (passage de la zone II à la zone I) une allocation forfaitaire égale à 18 % des salaires payés pendant cette période.

Veillez agréer, Monsieur et cher adhérent, l'expression de nos sentiments distingués.

*Le président du Comité social régional
de la région provençale :*
J.-M. TERRIN.

4. Communes d'Allauch, La Penne-sur-Huveaune, Les Pennes-Mirabeau, Plan-de-Cuques, Septèmes (arrêté du 7 mars 1944).

Catégories d'activités	Décret du 21-6-43 Salaire horaire minimum	Accord du 20-3-44 Salaire horaire minimum	Accords du 29-3-44	
			Salaire horaire moyen maximum	Salaire horaire moyen maximum + prime de rendement
		ZONE 2		
1	8,50	9,80	10,20	11,70
2	9,10	10,50	10,95	12,60
3	9,90	11,—	11,90	13,65
4	10,50	11,50	12,60	14,50
5	11,30	12,30	13,55	15,60
6	12,50	13,50	15,—	17,25
7	13,60	14,60	16,30	18,75
8	14,90	16,—	17,85	20,60
		ZONE 3		
1	8,—	9,20	9,60	11,05
2	8,60	9,90	10,30	11,85
3	9,40	10,40	11,30	13,—
4	9,80	10,80	11,80	13,50
5	10,60	11,60	12,75	14,60
6	11,80	12,70	14,20	16,30
7	12,80	13,70	15,40	17,70
8	14,—	15,—	16,80	19,30
		ZONE 4		
1	7,40	8,50	8,90	10,20
2	7,90	9,10	9,50	10,90
3	8,70	9,60	10,45	12,—
4	9,10	10,—	10,90	12,55
5	9,80	10,70	11,75	13,50
6	10,90	11,70	13,10	15,—
7	11,80	12,70	14,20	16,30
8	13,—	13,90	15,60	17,90
		ZONE 5		
1	6,70	7,70	8,05	9,25
2	7,20	8,30	8,65	9,90
3	7,80	8,70	9,35	10,80
4	8,20	9,10	9,85	11,30
5	8,90	9,70	10,70	12,30
6	9,80	10,60	11,80	13,50
7	10,70	11,50	12,80	14,80
8	11,70	12,60	14,—	16,20
		ZONE 6		
1	6,—	6,90	7,20	8,30
2	6,40	7,40	7,70	8,80
3	7,—	7,75	8,40	9,65
4	7,40	8,10	8,90	10,20
5	8,—	8,70	9,60	11,—
6	8,80	9,50	10,60	12,15
7	9,60	10,30	11,50	13,20
8	10,50	11,30	12,60	14,50

III

Cette grève qui a obtenu des réajustements de salaire, n'a donc pas été inutile ; elle montre aussi que la population laborieuse est mobilisable et que cette mobilisation est, compte tenu des circonstances, efficace : en cinq jours, dix mille grévistes, leurs familles, leurs amis, ont amené les autorités administratives à reconnaître que leur sort devait être amélioré et pouvait l'être, ont conduit les patrons de la métallurgie marseillaise à discuter sérieusement avec eux et à se démarquer quelque peu, pour ménager l'avenir, du gouvernement, ont enfin obtenu des Allemands une patience inaccoutumée ; dira-t-on que c'est parce qu'au printemps 1944 chacun se doute de l'issue du conflit ? La suite des événements militaires a prouvé, à Marseille et ailleurs, que les troupes d'occupation ne pratiquaient pas la longanimité ; l'histoire sociale montre partout au contraire que c'est lorsqu'il connaît ses forces et ses faiblesses et agit en conséquence, que le prolétariat remporte des succès ; les grévistes de mars 1944 étaient la conscience même de Marseille et sa voix.

La grève s'est déroulée sagement, calmement, sans incident ; les occupations d'usines, lorsqu'elles eurent lieu ne provoquèrent aucun affrontement et cessèrent sans difficulté ; les assemblées des travailleurs dans les entreprises montrèrent leur unanimité, la solidarité d'autres professions (celle des employés des transports en particulier) donna au mouvement l'ampleur et l'assise qui convenait ; dira-t-on que c'est parce que le mot d'ordre était juste ? Il a fallu le donner. Le peuple de Marseille était encore vivant.

Si la population marseillaise a pu vérifier au cours du mois de mars qu'il était possible de se faire entendre et parfois souhaitable de le faire, sa situation matérielle s'est relativement aggravée dans les semaines qui suivirent.

Alors que le journaliste Cristofari dont les amis du P.P.F. étaient les rois du marché noir, dénonçait dans *Le Petit Marseillais* les trafiquants, les maires du département étaient obligés de se concerter le 4 mai avec le préfet pour assurer le ravitaillement de plus en plus difficile de leurs admi-

nistrés. Le 6 mai, un attentat coupe la ligne de chemin de fer Vichy-Nîmes et risque de priver Marseille de farine et de viande. Le 9 mai le préfet prit un arrêté : « En raison de la soudure et des difficultés de transport, l'inscription des consommateurs chez les boulangers est instaurée dans les Bouches-du-Rhône. Cette mesure provisoire n'entrera en vigueur qu'à dater du premier juin et si le besoin absolu s'en manifeste. La vente de la farine au détail est interdite. » Les modalités de rationnement sont précisées et certains boulangers les appliquent tout de suite.

Le 24 mai, le mécontentement est très grand et fait place à de l'agitation : un groupe de femmes manifeste devant la Préfecture, et leur protestation, vite connue dans les quartiers ouvriers de Saint-Lazare, Arenc, Saint-Mauront, Le Canet, Saint-Louis, est approuvée d'autant plus que les forces de police sont intervenues pour les disperser : « Les ouvriers considèrent qu'une nouvelle manifestation de femmes doit avoir lieu ; elles iront au besoin individuellement à la Préfecture pour ne pas être dispersées en cours de route ; on peut s'attendre à des manifestations devant les boulangeries si les boulangers ne peuvent satisfaire leur clientèle ou si des queues se forment » dit le rapport des renseignements généraux.

Le 25 mai au matin, la grève éclate dans les entreprises de la métallurgie une fois de plus : Société Provençale, Chantiers de Provence, Terrin, Durbec, Groignard et s'étend très rapidement ; les revendications portent sur le ravitaillement : cinq cents grammes de pain par jour, suppression du rationnement et de l'inscription chez les boulangers, carte de travailleur de force pour tous. Les ouvriers restent massés dans les cours intérieures des usines puis quittent les lieux par crainte de rafles toujours possibles, après avoir dit que le travail reprendrait lorsqu'une délégation aurait été reçue à la Préfecture. La grève gagne des établissements hors du secteur de la métallurgie : Sucrerie de Saint-Louis, Rocca-Tassy, etc. Pour essayer d'empêcher la contamination de son personnel la direction des tramways ordonne aux voitures de la ligne Madrague - boulevard Oddo - Saint-Louis, qui traverse des quartiers populaires, de rentrer au dépôt.

L'après-midi est marqué par un épisode connu, plusieurs fois relaté, la

manifestation des femmes qui se déroule à deux endroits : sur la Canebière et près de la Préfecture. Trois cents femmes remontent la Canebière en scandant : « Du pain, du pain, nous voulons du pain » et interrompent la circulation ; à hauteur du siège du P.P.F., au croisement de la Canebière et du cours Saint-Louis, des militants de ce parti tirent dans la foule : un homme est tué d'une balle dans la tête, à bout portant, un autre est grièvement blessé, deux femmes sont touchées. Il est environ 14 h 30 ; plusieurs soldats allemands se rassemblent autour de l'immeuble du P.P.F. pour prêter main-forte aux tireurs ; la foule exaspérée forme un rassemblement « impuissant mais menaçant » devant l'immeuble ; à 17 h 15, il y a au moins deux mille personnes ; quelques membres du P.P.F. ressortent de l'immeuble et tirent en l'air provoquant un mouvement de panique ; l'intendant de police est averti et police-secours arrive peu après ; à 18 heures le calme est rétabli. « Le public marseillais est nettement hostile en majorité au P.P.F. ; des menaces de mort sont proférées à l'égard de ses militants considérés comme de vulgaires assassins ». On ne saurait mieux dire que cet inspecteur de police.

Quatre ou cinq cents femmes venues par la rue Saint-Ferréol franchissent un cordon de gardes-cyclistes et se massent devant la Préfecture vers 15 heures ; des barrages empêchent des délégations de se rendre auprès du préfet ; des jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans se joignent aux manifestantes ; quelques bousculades provoquent quelques arrestations ; *La Marseillaise* est entonnée à plusieurs reprises. L'intendant de police accompagne enfin cinq déléguées auprès du préfet et ressort avec elles pour tenter d'expliquer aux ménagères qu'elles auraient une ration supplémentaire de pâtes toutes les semaines, ainsi que des pommes de terre ; des cris hostiles lui répondent et la foule réclame du pain. Des lances d'incendie sont mises en fonctionnement et la foule reflue par les rues de Rome, Saint-Ferréol, Montgrand, Paradis, alors qu'au même moment des mères, dont certaines portent leurs bébés dans les bras, marchent dans la rue Paradis, enlèvent les perches des tramways, invitent les employés à faire grève, et demandent aux badauds de descendre dans la rue au lieu de rester aux fenêtres ; un gardien de la paix, qui avait bousculé une manifestante, doit faire appel à un des soldats allemands qui suivaient la manifestation, armés de mitrail-

lettes, pour assurer « sa propre sécurité ». Des cris hostiles envers la police française retentissent, aucun mot envers les Allemands. La manifestation s'achève vers 17 h 30.

A la fin de la journée, Marseille compte plus de dix mille grévistes ; vers 22 h 30, trois bombes explosent aux Forges et Chantiers de la Méditerranée détruisant ou endommageant des moteurs de bateau ; les dégâts sont évalués à un million et demi de francs.

Le 26 mai la grève touche la presse, les tramways, le port (dockers et inscrits maritimes), les employés municipaux (voirie), les industries alimentaires, les savonneries, l'usine Kuhlmann, les autocars Mattéi, la S.E.I.T.A., les manutentionnaires de la gare Saint-Charles. L'intendant de police invite les employés des tramways à reprendre le travail à midi sous peine de rafles parmi le personnel récalcitrant et retient leurs délégués ; la grève gagne dès lors tous les dépôts et lorsque la direction fait chercher à domicile quelques employés, ceux-ci demandent la protection de la police pour assurer leur service.

La question du ravitaillement n'est pas réglée : la majorité de la population ne fait guère confiance aux promesses officielles ; l'attribution de deux cent cinquante grammes de pâtes n'a pas atténué « le mauvais esprit » qui règne et l'on dit que cette attribution n'a été allouée qu'à la suite des manifestations. Les autorités ont cependant essayé de faire quelque chose : les fruits et légumes seront en vente libre à partir du 10 juin, soixante tonnes de fruits et deux cent vingt-cinq tonnes de légumes sont apportées sur les marchés de Marseille, quelques boulangers ont été internés...

L'inspecteur d'Académie intervient également ; il écrit aux chefs d'établissements, aux directeurs et directrices d'écoles : « Vous voudrez bien en fin de journée, par note à Monsieur l'Inspecteur primaire, faire savoir dans quelles conditions le service a été assuré le samedi 27 mai et éventuellement donner les noms des fonctionnaires défaillants. »

Et organise une chaîne pour diffuser un appel :

« Un ordre de grève générale vient d'être donné. Il n'est pas nécessaire

je pense, d'insister beaucoup pour faire éclater l'évidence de l'inopportunité et de la gravité que pourrait présenter l'obéissance à un tel ordre dans les circonstances au milieu desquelles nous nous débattons. Monsieur le préfet, en me demandant de vous faire connaître que le gouvernement compte sur la discipline de tous ses fonctionnaires, m'invite à porter à votre connaissance que les autorités allemandes, convaincues de ne pas prendre en main, la situation dès le 26 au matin, ont décidé de le faire le 27 et d'appliquer toutes les mesures que comporte l'état de siège si les événements l'exigent à leurs yeux. Les conséquences de telles dispositions en cas de défaillance seraient si graves et les répercussions pourraient en être si profondes que, faisant appel à l'amitié et à la confiance qu'a bien voulu en maintes occasions me témoigner mon personnel, je conjure chacun de rester avec calme et résolution à son poste où le place la tâche de chaque jour.»

Pendant ce temps-là, la grève commence dans les mines de lignite du département : au puits Biver, le tiers des mineurs refuse de descendre ; les Allemands y installent un poste de garde de sept hommes et envoient quarante hommes et un officier protéger l'usine d'alumine de Gardanne.

Dans la nuit, le général allemand Boïc fait arrêter un certain nombre d'ouvriers, les « meneurs » ; parmi eux figurent beaucoup de contremaîtres ce qui contribue encore à désorganiser le travail le lendemain (chez Kühlmann par exemple).

Le 27, la grève s'est étendue à Aix, Aubagne, La Ciotat, Martigues, Port-de-Bouc, et aux mines de Fuveau, Gréasque, Meyreuil et Saint-Savournin : l'activité économique du département est paralysée et les ouvriers réclament outre cinq cents grammes⁵ de pain par jour, le déblocage de pâtes et de légumes secs, un ravitaillement meilleur en légumes frais et en viandes, la libération des grévistes arrêtés par les autorités allemandes.

A Aix, la totalité de l'effectif du personnel de la S.E.I.T.A. ne s'est pas présentée au travail, à l'exception du personnel de direction et sauf une

5. La ration est de 300 grammes tous les deux jours.

permanence. L'ingénieur chargé de la direction écrit au préfet : « Aucune revendication concernant le travail ne me paraît en rapport avec cette manifestation qui serait motivée par des mesures concernant le ravitaillement. »

À Aubagne, le calme complet règne en ville, mais on compte quatre-vingt-dix-sept grévistes sur cent vingt-neuf ouvriers chez Rousselot, cent vingt sur cent trente aux établissements Procéram, soixante-sept sur soixante-quinze chez Barielles, seize sur dix-neuf à la Société de céramique Rigaud, douze sur vingt aux Etablissements Surexpur (liège), la totalité du personnel à la Fortunée (matières colorantes), soit cinquante grévistes, la totalité également pour la Société Ebé, soit trente grévistes.

Dans les mines, on compte aussi neuf cent trente-huit grévistes à Biver, neuf cent quatre-vingts aux Charbonnages du Midi à Meyreuil ; les Allemands menacent de prendre des otages.

Le mouvement est puissant dans la métallurgie marseillaise : à la S.P.C.N. sur mille trois cent quatre-vingt-deux ouvriers, quinze continuent le travail ; pas d'ouvrier à la rentrée de sept heures aux Forges et Chantiers ; chez Grognard, huit cents ouvriers se présentent et rentrent chez eux ; chez Terrin, la cinquantaine d'ouvriers présents refusent de reprendre le travail à cause de l'arrestation des délégués ; aux Aciéries du Nord seul est présent le personnel de bureau ; chez Durbec dix ouvriers sur trois cents sont là ; chez Coder, cent cinquante à deux cents ouvriers sur mille sont venus. Moins nombreux, moins combatifs les employés sont généralement à leur poste. Dans certains établissements les ouvriers menacent de cesser le travail si leurs camarades arrêtés pendant la nuit ne sont pas relâchés (Electro-Chimie de la Barasse, par exemple).

Très souvent la grève des transports en commun justifie l'absence de quelques personnes seulement dans certaines entreprises : Maïseries de la Méditerranée, Electricité de Marseille ; la grève des tramways est en effet bien suivie : du dépôt des Catalans sont sorties trois voitures, conduites par des contrôleurs, à six heures ; à huit heures elles sont de retour, les

contrôleurs n'ayant pas obtenu la protection des forces de police, qu'ils avaient demandée ; ils assurent cependant les services pour l'Organisation Todt : deux voitures escortées par des soldats allemands au dépôt des Chartreux. Chez Rocca-Tassy-De Roux, à la suite des nombreuses absences dues au manque des moyens de transport, l'usine est fermée.

Un îlot toutefois : chez Noilly-Prat tout le personnel a repris normalement le travail, soit soixante ouvriers, cinquante employés, cent vingt ouvrières.

Tout paraît donc en suspens.

A onze heures, Marseille est bombardée par l'aviation alliée.

La presse marseillaise n'avait évidemment pas soufflé mot des événements dont la ville avait été le théâtre : le bombardement lui fournit l'occasion de coller à l'actualité et lui permet de distraire une opinion publique démontée. La grève est terminée.

Les dégâts sont importants en effet : le centre de la ville aux abords de la Canebière, le quartier de la gare Saint-Charles (boulevard National, Vierge dorée, Caserne des Douanes) ont été touchés ; les victimes sont très nombreuses : plus de dix-sept cents morts, plus de deux mille cinq cents blessés, plus de dix mille sinistrés ; trois cents maisons sont détruites partiellement ou complètement, des incendies éclatent, des quartiers manquent d'eau, de gaz. L'ordre des urgences est bouleversé : les travailleurs en grève sont parfois touchés par des deuils, parfois sinistrés, parfois requis par les services de la défense passive pour le déblaiement des rues ; des comités d'aide et de soutien sont organisés par les syndicats.

Le préfet saisit l'occasion de désamorcer la tension sociale et de calmer les esprits : il obtient des autorités allemandes la libération des grévistes internés et le travail reprend peu à peu dès l'après-midi du 27. Un télégramme est envoyé à Savine⁶, secrétaire du syndicat des mineurs de Gardanne et à Joly, secrétaire du syndicat des mineurs de Trets :

6. Devenu plus tard maire et conseiller général socialiste de Gardanne.

« D'accord avec M. Tivolle, ingénieur général de la production industrielle vous demande inviter ouvriers à reprendre travail mardi matin. Lourdes conséquences en cas de refus étant donné geste clémence dont viennent bénéficier camarades marseillais. — Le P. R. »

Le 1^{er} juin, le préfet⁷ écrit dans son rapport au gouvernement : « Le choc psychologique qu'a causé à la population le bombardement de l'agglomération marseillaise n'a pas été pour rien, il faut le noter, dans cette reprise totale du travail. Bien que les ouvriers aient compris quel était leur devoir dans les tragiques heures qu'a vécues la population, il est à craindre cependant que ne renaisse le mouvement de grève si la ration de pain était réduite. Etant donné l'état d'esprit de la population à l'égard du ravitaillement dans la région de Marseille, je crois devoir appeler tout spécialement votre attention sur ce dernier point. »

Les ouvriers ont certes repris le travail, mais l'état d'esprit n'est pas à la soumission pour autant : les événements en juin 1944 vont vite et il est certain désormais que la nuit imposée à la France par le gouvernement de Vichy ne sera pas une nuit éternelle. Le jour même du débarquement en Normandie, l'ingénieur en chef du service des mines écrivait au préfet régional ses inquiétudes à propos d'une baisse de rendement des ouvriers mineurs, consécutive à la grève du 27 mai. Dans un mouvement d'ensemble des ouvriers le rendement semblait réduit de cinquante pour cent (50 %), la majorité des ouvriers ayant repris le travail le lundi 29 mai, le nombre normal de présents ayant été atteint le 30, sans fléchissement par la suite. La production journalière n'atteignait plus guère que 1.900 tonnes au lieu de 3.200 auparavant.

« Ce mouvement est mené par des agitateurs qui ne sont pas des mineurs de profession ; les anciens syndicalistes se défendent de le diriger et prétendent le subir à regret (...). Il est à craindre que les embauchages massifs effectués depuis un an n'aient introduit dans les mines des éléments

7. Emile Maljean, successeur de J. Bussière.

perturbateurs parmi lesquels les plus dangereux seraient les plus jeunes surtout ceux venant de Marseille. »

On voit que la mauvaise réputation de Marseille était particulièrement présente à l'esprit de certains hauts fonctionnaires en poste dans le département ; il n'y a pas lieu de s'étonner non plus en constatant que la jeunesse est particulièrement chargée de péchés, surtout la jeunesse ouvrière.

Les mineurs se prétendent incapables physiquement de maintenir leurs efforts avec un ravitaillement aussi insuffisant ; et l'ingénieur déplore le système de rémunération adopté pour les mineurs :

« ... Le succès de ce mouvement est dû en partie au fait que les ouvriers à la tâche quoique réduisant leur rendement, ne voient pas leur salaire descendre au-dessous du minimum fixé par arrêté ministériel ». Ou : du minimum de salaire comme encouragement à la paresse.

Mais l'ingénieur en chef a d'abord des préoccupations de technicien :

« En ce qui concerne la production cette chute de rendement est un désastre. Le lignite de Fuveau est un combustible qui sert en premier lieu aux usines prioritaires : alumine, ciment, industrie chimique, mais une part non négligeable est attribuée aux usines à gaz, aux centrales thermiques, aux foyers domestiques. Avec les difficultés de transports actuelles, l'importance du lignite pour la région de Marseille ne fait que croître. Ainsi le combustible peut dépanner pour un temps certaines usines à gaz et éloigner le jour de leur arrêt. Mais ceci ne sera possible que si les consommateurs prioritaires sont servis. Plus que jamais un accroissement de la production est nécessaire, ou tout au moins le maintien de la production normale. La pression exercée tant par mes soins que par les exploitants sur les ouvriers par l'intermédiaire des délégués connus de nous n'ayant eu aucun effet, je ne peux que vous rendre compte de la situation : la situation n'est plus entre mes mains. »

D'autres directions d'entreprises avouent aussi leur impuissance ; la Compagnie générale française de tramways (réseaux de Marseille) rappelle à ses agents dans un ordre de service :

« Le personnel des réseaux fait l'objet d'une réquisition collective en application de la loi du 11 juillet 1938 et de son décret d'application du 28 novembre 1938. Tout arrêt du travail est donc illégal (...). La direction espère que sera entendu cet appel au calme et à la sagesse de tous. »

Le 8 juin, dans la matinée, les ouvriers dockers et métallurgistes travaillant dans l'enceinte portuaire ont quitté les chantiers de la Pinède, sous prétexte qu'en cas de débarquement, ils seraient arrêtés par les Allemands ; à 10 heures, le mouvement était terminé.

Le 8 juin également, un nombre considérable de mineurs refusent de rejoindre leur lieu de travail à Meyreuil ; même situation le lendemain ; le ramassage des jeunes, opéré dans la matinée, provoque d'autres mécontentements. Le 9 juin le préfet est informé que deux brigades de gendarmerie des bords de la Durance, celles de Perthuis et de Pont-de-Mirabeau, ne répondent plus et sont passées à la dissidence ! L'autorité se dilue et les représentants de Vichy ou du patronat contrôlent de moins en moins la population ou le personnel.

« Des mouvements de débrayage sont susceptibles de se produire si des événements militaires viennent à se déclencher dans la région méditerranéenne. » On appelle cela la grève insurrectionnelle.

Que conclure de ces quelques lignes ? Les deux grands mouvements de grève du printemps 1944 présentent moins de différences que de ressemblances entre eux : dans les deux cas en effet c'est la question du ravitaillement qui a fait fonction à la fois de détonateur et de plateforme de revendication ; les prétextes ont été en mars la riposte à un patron mal aimé, en mai le refus d'une réduction de la part de pain ; mais dans les deux cas la vigilance de la classe ouvrière a permis de lancer une action immédiate et coordonnée ; enfin dans les deux cas c'est dans le secteur de la métallurgie, secteur en flèche du point de vue économique et du point de vue de l'implantation syndicale, que le mouvement a pris naissance et a été le plus fort : la spontanéité des masses ne peut rien obtenir sans organisation.

La réalité des besoins de la population ne faisait de doute pour personne,

mais d'une part si celle-ci avait assez d'énergie pour se mettre en grève ou pour en soutenir une, elle n'avait pas cependant assez de force pour faire plier ses adversaires ; d'autre part les autorités pouvaient certes menacer les grévistes mais dans la mesure où le mouvement était puissant, dans la mesure où le fonctionnement de la métallurgie était indispensable, il fallait aussi transiger. La prudence des autorités a d'ailleurs au moins deux raisons objectives : la défaite allemande est inscrite dans les faits depuis Stalingrad, depuis le débarquement en Afrique du Nord, en Italie... ; et puis toute contrainte a ses limites et l'inspecteur divisionnaire du travail l'expliquait ainsi en mars au préfet régional :

« Les bombardements impitoyables, les évacuations massives ajoutent à la misère déjà grande du monde ouvrier ; la grève récente est un avertissement dont il convient de faire son profit. Jusqu'à présent la peur a été suffisante pour maintenir la paix sociale. Mais nous arrivons à un stade où la misère génératrice de colère parle plus fort que la peur. Il importe plus que jamais d'éviter les maladroites et de donner à l'ouvrier l'impression qu'on s'intéresse à son sort. »

Ces mouvements ont montré par leur ampleur que la combativité de la population laborieuse était intacte on avait, si l'on préfère, été dès longtemps reconstituée ; nul ne doute qu'une grève minoritaire, isolée, inorganisée n'eut été impitoyablement réprimée. Définir à partir d'analyses fondées une plateforme d'action, trouver des mots d'ordre justes dans une situation où le rapport des forces n'est pas trop évidemment défavorable n'est-ce pas la fonction des organisations de défense des opprimés ? La Résistance a su lier l'aspect social et l'aspect national de la lutte contre l'ennemi : les revendications qui portent sur le salaire, les conditions de travail et le ravitaillement ne sont-elles pas des actions de Résistance qui font prendre conscience à la population de ses besoins et de ses forces ? Les grèves de mai ont, en définitive, malgré le bombardement de Marseille, préparé la population à l'idée que la Libération était proche et que chacun pouvait y participer.